

Championnats départementaux Jeunes des Pyrénées-Orientales Perpignan, 12 et 13 Novembre 2022

Les Championnats départementaux Jeunes, organisés par le Comité départemental du jeu d'échecs des Pyrénées-Orientales (CDJE66), constituent la phase départementale des qualifications pour le Championnat d'Occitanie Jeunes, lequel qualifie ensuite à la finale du Championnat de France Jeunes.

Ce championnat est organisé par le CDJE66 en partenariat avec le Club porteur de Perpignan les Rois de la Têt.

Table des matières

1. Informations générales.....	2
1.1 Liste des tournois.....	2
1.2 Date et lieu des championnats.....	2
1.3 Horaires.....	2
1.4 Droits d'inscription.....	2
2. Participation.....	2
2.1 Conditions de nationalité et de licence.....	2
2.2 Comportement des joueurs.....	3
2.3 Nombre de places qualificatives.....	3
2.4 Féminines.....	3
2.5 Repêchage.....	3
2.6 Qualifications d'office au championnat régional.....	3
3. Déroulement.....	3
3.1 Règles du jeu.....	3
3.2 Cadence.....	4
3.3 Appariements.....	4
3.4 Classement et départages.....	4
4. Encadrement.....	4
4.1 Direction du championnat.....	4
4.2 Arbitrage.....	4
4.3 Commission d'appel.....	4

1. Informations générales

1.1 Liste des tournois.

Le championnat comporte 6 tournois mixtes : U08, U10, U12, U14, U16, U18 et U20.

Dans chaque catégorie, sont décernés les titres cumulables de Champion et Championne des Pyrénées-Orientales.

1.2 Date et lieu des championnats.

Les différents tournois se joueront les Samedi 12 et Dimanche 13 Novembre 2022 à la salle Al-Sol, 10 rue des Jardins, 66000 Perpignan.

1.3 Horaires.

Le pointage des U12 et plus (10 ans ou plus au 31/12/2022) est **obligatoire** et sera ouvert le Samedi 11 Novembre à 12h30 et se terminera à 13h30. **Les joueurs en retard seront forfaits pour la première ronde.**

Les U12 et plus joueront 3 rondes le Samedi (14h00, 15h10, 16h20) et 4 rondes le Dimanche (10h00, 11h10, pause déjeuner, 14h00, 15h10).

Le pointage des U10 et moins (moins de 10 ans au 31/12/2022) est **obligatoire**, et sera ouvert le Dimanche 12 Novembre à 8h30 et se terminera à 9h30. **Les joueurs en retard au pointage seront déclarés forfaits pour la première ronde.**

Les U10 et moins joueront 7 rondes le Dimanche (10h00, 10h40, 11h20, pause déjeuner, 14h00, 14h40, 15h20, 16h00).

La remise des prix est prévue le Dimanche à 17h00.

La cadence de jeu est spécifiée en 3.2.

1.4. Droits d'inscription.

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 5 € payable sur place, et devra être titulaire d'une licence FFE A ou B.

Il est nécessaire de s'inscrire en ligne via le formulaire du site officiel www.cdje66.org ou bien par e-mail à l'adresse tournoi@cdje66.org en indiquant son **nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de licence FFE, ainsi que le choix du Championnat de France "mixte" ou "féminin"**.

2. Participation

2.1 Conditions de nationalité et de licence.

Le Championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence A ou B dans un club d'échecs des Pyrénées-Orientales. Chaque participant doit être français ou scolarisé dans un établissement français.

2.2. Comportement des joueurs.

Les participants s'engagent à jouer eux-mêmes leurs parties, à ne bénéficier d'aucune aide extérieure humaine ou informatique.

2.3. Nombre de places qualificatives.

Dans chaque catégorie, à l'exception des U18 et U20, c'est la grille des résultats finaux qui détermine les qualifiés au Championnat jeunes d'Occitanie.

La première moitié des classés de la catégorie mixte et la première moitié des classées de la catégorie féminine sont qualifiés pour le championnat régional. En cas de nombre impair de participant(e)s, le nombre de qualifié(e)s est l'arrondi supérieur.

Les qualifié(e)s d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le quota de qualification.

Le nombre de qualifié(e)s mixtes ou féminines est au minimum de deux.

2.4. Féminines

Si une joueuse ne souhaite pas jouer le Championnat de France **mixte** mais plutôt le Championnat de France **féminin**, elle doit le signaler lors de l'inscription en ligne.

Le Directeur du Championnat est chargé de mentionner ce choix à la Direction jeunes de la Ligue.

2.5. Repêchage

Dans le cas où un joueur qualifié ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie au plus tard 1 mois avant, sa place sera attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie.

La confirmation doit parvenir au directeur du Championnat départemental qui est chargé de la transmission des qualifiés à la Ligue.

2.6. Qualifications d'office au championnat régional

Sont qualifiés, à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 31 Décembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes. Ils doivent confirmer leur participation à la Ligue d'Occitanie un mois avant le début du championnat régional.

3. Déroulement

3.1. Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. L'article A.4 du Livre de l'Arbitre de la FFE s'applique pour l'intégralité du tournoi.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

3.2. Cadence.

Les pupilles (U12), les benjamins (U14), les minimes (U16), les cadets (U18) et les juniors (U20) joueront à la cadence rapide de 25'+10'' (licence FFE A ou B).

Les petits poussins (U08) et poussins (U10) joueront à la cadence rapide de 15'+ 5'' (licence FFE A ou B).

3.3. Appariements.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi. Dans le cas d'un tournoi avec très peu de joueurs, l'arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi.

3.4. Classement et départages.

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle 1/2 point et une défaite 0 point selon la grille de résultats. Les ex-aequo seront départagés par : 1-Buchholz tronqué, 2-Cumulatif.

4. Encadrement

4.1. Direction du championnat

Le Comité Directeur du CDJE66 désigne le directeur du Championnat. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat d'Occitanie.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2. Arbitrage

La liste des arbitres du Championnat sera publiée en annexe du présent règlement. Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par le président du CDJE66 sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3. Commission d'appel

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, un entraîneur, et un joueur. Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Le directeur du Championnat et arbitre principal

M. LABORDE Stéphane, D04846, arbitre AFO1